



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **19 novembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 novembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Kaoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI  
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ  
Frédéric KIZILDAG à Nadia LAKEHAL  
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA  
Sacha FORCA à Christine BERTIN  
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Objet :

-----

Ouverture anticipée des crédits en investissement

V\_DEL\_211119\_12

## **Rapport de Monsieur GOMEZ,**

### **Mesdames, Messieurs,**

La préparation de l'exercice budgétaire 2022 se déroule dans un contexte à nouveau particulier et ce pour l'ensemble des collectivités qui ont sans cesse dû réajuster leurs dépenses compte tenu des fluctuations des recettes.

Ainsi le débat d'orientation budgétaire pourra se tenir en toute fin d'année et le budget primitif sera porté au vote de l'assemblée au premier trimestre de l'année 2022.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du conseil municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2022, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2022 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2021.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2022, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

### **En conséquence, je vous propose :**

► d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2022 dans la limite précisée par chapitre dans le tableau joint.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID : 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_12-DE

Chapitre	BP 2021	Ouverture par anticipat
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	837 000,00	209 250,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	880 000,00	220 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 006 357,00	251 589,25
216 - EQUIP O CARTAILHAC	2 100 316,00	525 079,00
218 - GS SUD	4 018 418,00	1 004 604,50
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 576 542,00	1 894 135,50
420 - MAISON QUARTIER DU MAS	5 400 000,00	1 350 000,00
510 - MAISON DE SANTE	597 688,00	149 422,00
800 - CONSEILS DE QUARTIERS	240 000,00	60 000,00
810 - OPERATION REPUBLIQUE	30 000,00	7 500,00
824 - MAISON DU PROJET	100 000,00	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 786 321,00</b>	<b>5 696 580,25</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_12-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L 1612-1 du ode général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** le vote du budget primitif 2022 au premier trimestre 2021 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

**Entendu** le rapport présenté le 19 novembre 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

### Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2022 dans la limite précisée par chapitre dans le tableau joint.

Chapitre	BP 2021	Ouverture par anticipation proposée pour 2022
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	837 000,00	209 250,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	880 000,00	220 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 006 357,00	251 589,25
216 - EQUIP O CARTAILHAC	2 100 316,00	525 079,00
218 - GS SUD	4 018 418,00	1 004 604,50
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 576 542,00	1 894 135,50
420 - MAISON QUARTIER DU MAS	5 400 000,00	1 350 000,00
510 - MAISON DE SANTE	597 688,00	149 422,00
800 - CONSEILS DE QUARTIERS	240 000,00	60 000,00
810 - OPERATION REPUBLIQUE	30 000,00	7 500,00
824 - MAISON DU PROJET	100 000,00	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 786 321,00</b>	<b>5 696 580,25</b>

**Nombre de suffrages exprimés : 43**

Votes Pour : 37

Votes Contre : 6

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_12-DE